

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2008-5545 du 21 octobre 2008 portant délégation de signature aux directeurs et responsables d'unité, aux gestionnaires des parcs et au responsable de la réglementation et homologations des véhicules routiers du département – RATP/MRB

NOR : DEVT0829803S

Le directeur du département (MRB),
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs n° 5670 consentie le 5 juin 2007 au directeur de département (MRB) par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives et en son nom, les demandes de certificat d'immatriculation des véhicules et les reçus des retraits des cartes grises, à :

M. Schbath, directeur de l'unité opérationnelle véhicules auxiliaire du département MRB (MRB/VO VA) ;
M. Leclercq, gestionnaire du parc de véhicules auxiliaires de l'unité opérationnelle MRB/VO VA ;
M. You, gestionnaire du parc de véhicules auxiliaires de l'unité opérationnelle MRB/VO VA ;
M. Bordenave, responsable de l'unité décentralisée technique d'ingénierie autobus et équipements du département MRB (MRB/IAE) ;
M. Di Noia, gestionnaire du parc autobus de l'unité décentralisée technique d'ingénierie autobus et équipements du département MRB (MRB/IAE/GMR) ;
M. Boespflug, gestionnaire du parc autobus de l'entité MRB/IAE/GMR ;
M. Laby, responsable de la réglementation et homologations des véhicules routiers de l'entité évolution et qualité autobus de l'unité décentralisée technique d'ingénierie autobus et équipements du département MRB (MRB/IAE/EAQ) ;
M. Yahia Cherif, directeur de l'unité opérationnelle des ateliers du Championnet du département (MRB/AC) ;
M. Léon, responsable commercial et vente autobus de l'unité opérationnelle MRB/AC/VOO.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée au n° 2008-53 en date du 24 septembre 2007.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 21 octobre 2008.

Le directeur du département matériel roulant bus,
L. MÉRET